

**AMAP D'AMPUS  
CONTRAT D'ENGAGEMENT MUTUEL VOLAILLES**

Le PRODUCTEUR : Frédéric COSTAMAGNO - La Plane 83111 AMPUS  
04.94.70.96.02 - [lafermedampus@gmail.com](mailto:lafermedampus@gmail.com)

Le CONSOMMATEUR : .....  
TEL.....



Qui s'engagent du **19 mars 2018 au 19 novembre 2018**

A fournir, pour le producteur et à recevoir, pour le consommateur :

Un panier type composé d'un poulet à **17 €**.

Le montant du contrat est de 10 livraisons poulet

**. TOTAL : 10 x 17 € = 170 €**

Les livraisons seront effectuées :

<b>Les lundis :</b>	<b>Nombre de volailles</b>
19 mars 2018	
16 avril 2018	
28 mai 2018	
11 juin 2018	
25 juin 2018	
23 juillet 2018	
20 aout 2018	
<u>17 septembre 2018</u>	
<u>29 octobre 2018</u>	
<u>19 novembre 2018</u>	

Nombre de versement à la signature du contrat type :

1 versement     2 versements     3 versements

Montant de chaque versement : soit ..... chèques de ..... Euros.

Le premier versement sera encaissé le 05 mars 2018

Producteur et consommateur ont adhéré aux statuts et à la charte de l'AMAP qu'ils s'engagent à respecter.

Le Consommateur

Le Producteur

**AMAP D'AMPUS  
CONTRAT D'ENGAGEMENT MUTUEL VOLAILLES**

Le PRODUCTEUR : Frédéric COSTAMAGNO - La Plane 83111 AMPUS  
04.94.70.96.02 - [lafermedampus@gmail.com](mailto:lafermedampus@gmail.com)

Le CONSOMMATEUR : .....  
TEL.....



Qui s'engagent du **19 mars 2018 au 19 novembre 2018**

A fournir, pour le producteur et à recevoir, pour le consommateur :

Un panier type composé d'un poulet à **17 €**.

Le monant du contrat est de 10 livraisons poulet

**TOTAL : 10 x 17 € = 170 €**

Les livraisons seront effectuées :

<b>Les lundis :</b>	<b>Nombre de volailles</b>
19 mars 2018	
16 avril 2018	
28 mai 2018	
11 juin 2108	
25 juin 2018	
23 juillet 2018	
20 aout 2018	
<u>17 septembre 2018</u>	
<u>29 octobre 2018</u>	
<u>19 novembre 2018</u>	

Nombre de versement à la signature du contrat type :

1 versement     2 versements     3 versements

Montant de chaque versement : soit ..... chèques de ..... Euros.

Le premier versement sera encaissé le 05 mars 2018

Producteur et consommateur ont adhéré aux statuts et à la charte de l'AMAP qu'ils s'engagent à respecter.

Le Consommateur

Le Producteur